

**CONSEIL MUNICIPAL  
LE VAL DE GUEBLANGE**

-----

Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2023

Présidente : Sonia BOUR BUR, Maire.

Etaient présents :

Sonia BOUR BUR, Raymond BOUSCHBACHER, Yves CHAMPAGNE, Philippe MARX, Christine WALTER, Dorothée GUYON, Angélique HENNEQUI, Sébastien MANGIN, Agnès SCHEIDT, Denis SCHEIDT, Enrico PETROSINO.

Etaient représentés : Thierry HUARD ayant donné procuration à Agnès SCHEIDT

---

Le Maire salue l'assemblée. Il est 19h04, quand la séance est ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR :**

**1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 04 JUILLET 2023**

**2. AFFAIRES FINANCIERES :**

- 2.1 Adoption de la convention entre la commune Le Val de Guéblange et la commune de Hazembourg pour participation financière au fonctionnement de l'école, du ramassage et de la cantine
- 2.2 Demandes de subvention au Département au titre de micro-projets
- 2.3 Demande de fonds de concours à la CASC pour le projet Amélioration du cadre de vie rue de la forêt et ruelle ronde (ajout de point à l'ordre du jour adopté à l'unanimité)
- 2.4 Offre de concours de M André RIGAUX pour la pose d'un second avaloir sur chaussée devant sa propriété
- 2.5 Traçages de jeux au sol dans la cour de la maternelle

**3. AFFAIRES GENERALES**

- 3.1 Mise à jour de la commission d'appel d'offres et toutes les commissions communales

**4. PATRIMOINE – AFFAIRES FONCIERES**

- 4.1 Demande d'achat de terrain communal déposée par SCI BOB PATRICK, Lisa SCHAEFFER et Hugo SCHLOESSER

**5. PERSONNEL**

- 5.1 Mise à jour du tableau des emplois communaux

**6. COMPTE-RENDU DE DELEGATIONS**

- 6.1 Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)
- 6.2 Attribution de marché pour les travaux à Audviller

**7. DIVERS**

-----

Sur proposition du Maire, il est décidé de confier la fonction de secrétaire de séance à Enrico PETROSINO.

**Adopté à l'unanimité**

-----

## **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 04 juillet 2023**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le texte du procès-verbal de la séance du 04 juillet 2023 dans la teneur diffusée à tous les conseillers municipaux en date du 20 juillet 2023.

**Adopté à l'unanimité**

-----

## **2 AFFAIRES FINANCIERES**

### **2.1 Adoption de la convention entre la commune Le Val de Guéblange et la commune de Hazembourg pour participation financière au fonctionnement de l'école, du ramassage et de la cantine**

Le Maire rappelle que, dans le cadre du regroupement pédagogique, les enfants de Hazembourg fréquentent l'école et ont accès à la structure périscolaire de notre commune comme à la salle de sport et au service de ramassage scolaire mis en place par la CASC.

Conformément à la demande exprimée par Monsieur le maire de Hazembourg, un montant forfaitaire de participation par élève accueilli à l'école a été fixé à 500 € par délibération du 15/06/2022, et indexé sur l'indice des prix à la consommation (base indice INSEE du coût à la consommation de janvier 2022 : 106,87). Accompagnement dans le ramassage scolaire et frais de cantine sont calculés au prorata des dépenses réelles.

L'utilisation de la salle de sport par les élèves n'est pas prise en compte pour le calcul des dépenses par élève.

Sur la base des dépenses réelles de l'année, la participation de la commune de Hazembourg aux charges communales est établie comme suit :

\* Fonctionnement du groupe scolaire année civile 2022 pour un effectif total de 75 élèves, dont 14 élèves de Hazembourg pour un montant forfaitaire de 527,56 € par élève, soit un total de : .....7 385,80 €

\* Fonctionnement du ramassage scolaire année scolaire 2021/2022 : coût total 6 067,55 €.

Il convient de déduire la participation de l'Etat d'un montant de 3 769,31 €, soit un reste à charge pour la commune de 3 049,39 €. Le nombre total d'élèves au groupe scolaire est de 75, dont 14 élèves de Hazembourg. Le coût par élève est de 40,66 €, soit pour 14 élèves de Hazembourg un montant de : ..... 569,10 €

\* Fonctionnement de l'accueil du midi année scolaire 2021/2022 : coût total 9 752,33 € pour 75 élèves au groupe scolaire.

Le coût par élève est de 130,03 €, soit pour 14 élèves de Hazembourg un montant de : .....1 820,42 €

Le total de la participation de la commune de Hazembourg au fonctionnement du groupe scolaire est donc de 9 775,62 € TTC pour l'année scolaire 2021/2022 concernant le ramassage scolaire et la cantine et l'année civile 2022 pour les frais de fonctionnement du groupe scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide les participations ci-dessus et autorise le maire à signer la convention avec la commune de Hazembourg ainsi que tout document afférent.

**Adopté à l'unanimité**

-----

## **2.2 Demandes de subvention au Département au titre de micro-projets**

Exposé du Maire : Le maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Moselle a mis en place un programme pour accompagner les communes de moins de 2 000 habitants dans la mise en œuvre de micro-projets visant à améliorer le cadre de vie et s'inscrivant dans un objectif durable de transition écologique.

Les projets proposés doivent concerner soit un espace naturel, soit le village et ses lieux de vie. Le montant maximum des dépenses subventionnables est de 10 000 € HT, avec un taux de subvention de 30 % par le Département, qui peut être bonifié, dans certains cas, prévus par le règlement, jusqu'à 50 %, soit une subvention maximale de 5 000 € HT.

Le projet « TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SECTEUR RUE DE LA FORET ET RUELLE RONDE », prévoit de favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement pour éviter l'imperméabilisation des sols engendrant pollutions et inondations en perturbant le cycle naturel de l'eau.

Il se trouve qu'au point bas de ces rues se trouve une zone enherbée en forme de triangle traitée actuellement en simple zone tondue. Ce site pourrait collecter les eaux de ruissellement et favoriser ainsi la biodiversité grâce à la création d'une petite zone humide. Un peu plus en amont de cette voirie existe aussi une petite parcelle en verger enfriché. La commune a récemment acquis cette parcelle qui pourrait être aménagée en complément de la zone humide, mais sans recevoir d'eaux de ruissellement de la voirie.

Par délibération du 27 janvier 2023, le Conseil Municipal a chargé le Maire d'accomplir toutes les démarches en vue de créer deux espaces répondant aux critères de microprojets prévus dans l'annexe de Audviller.

Il restait à chiffrer l'aménagement de la parcelle située au point bas des deux rues pour la création d'une petite zone humide ainsi que l'aménagement de la petite parcelle en verger enfriché.

Le Maire présente à l'assemblée quatre devis :

\* Sequoia Paysage :

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| - restructuration d'un espace naturel de type verger : | 10 580 € HT soit 12 696 € TTC |
| - aménagement d'un espace naturel de type mare :       | 15 150 € HT soit 18 180 € TTC |

\* Grange aux Paysages :

- |  |              |
|--|--------------|
| - plantation haies avec scolaires, 4 séances : | 790,80 € TTC |
| - plantation haies avec scolaires, 2 séances : | 400,40 € TTC |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Adopte** le projet selon le plan de financement annoncé,

**Sollicite** l'aide du Département au titre du programme dédié aux micro-projets dans le cadre du budget 2023,

**S'engage** à ne pas débiter les travaux avant la réception de la notification d'attribution de l'aide par l'Assemblée Départementale,

**Autorise** Madame le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

### **2.3 Demande de fonds de concours à la CASC pour le projet Amélioration du cadre de vie rue de la forêt et ruelle ronde**

Exposé du Maire : Dans le cadre des travaux d'amélioration du cadre de vie prévus à Audviller pour un montant prévisionnel de 403 102,50 € HT et compte tenu des subventions déjà allouées :

Département AMBITION MOSELLE :	74 000 €
Département AMISSUR :	14 980 €
REGION GRAND EST :	15 176 €
CASC Article 8 ENEDIS :	24 750 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 01<sup>er</sup> avril 2021, approuvant le règlement des Fonds de concours Programme 2021-2026 de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et notamment les dispositions incluant la Commune de LE VAL DE GUEBLANGE comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'Agglomération compétente en matière d'attribution d'un fonds de concours destiné à financer un équipement ne relevant pas d'une compétence transférée,

Considérant que la Commune de LE VAL DE GUEBLANGE souhaite engager des travaux visant à améliorer le cadre de vie rue de la forêt et ruelle ronde, notamment par l'aménagement de voies douces et voies partagées, avec intégration de la problématique des personnes à mobilité réduite, ainsi que l'effacement des réseaux secs, et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- décide de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en vue de participer au financement de l'amélioration du cadre de vie rue de la forêt et ruelle ronde à Audviller, à hauteur de 74 283,61 €,
- autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

**Adopté à l'unanimité**

-----

### **2.4 Offre de concours de M. André RIGAUX pour la pose d'un second avaloir sur chaussée devant sa propriété**

Exposé du Maire : le Maire donne lecture des échanges récents, entre M. André RIGAUX et elle-même, consécutifs à l'épisode de grêle exceptionnel le 15 août 2021, occasionnant l'inondation de la cave de André RIGAUX, et sa saisie du Tribunal Administratif, avant renonciation au vu des éléments du dossier. En conclusion, Monsieur André RIGAUX, domicilié 12 rue Saint Paul à SCHWEIX, par courrier du 14 septembre 2023, propose une offre de concours pour la pose d'un second avaloir sur la chaussée, devant sa propriété.

Il joint à son courrier un devis de l'entreprise VISCONTI établi au nom de la commune du Val de Guéblange, maître d'ouvrage, daté du 23 août 2023, s'établissant comme suit :

- Fourniture et pose siphon rue Saint Paul : 1 643,30 € HT, soit 1 971,96 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte l'offre de concours de Monsieur André RIGAUX pour la pose d'un second avaloir devant sa propriété. Il est précisé que la commune règlera la facture de l'entreprise VISCONTI (selon devis n°2308/2224/LT/EH, d'un montant de 1 643,30 € HT, soit 1 971,96 € TTC), et que, conformément à son offre de concours du 14 septembre 2023, un titre de recettes sera émis pour la somme de 1 971,96 € à l'adresse de M. André RIGAUX.
- autorise le Maire à signer tout document correspondant

**Adopté à l'unanimité moins 1 abstention**

-----

### **2.5 Traçages de jeux au sol dans la cour de la maternelle**

Exposé du Maire : l'équipe enseignante de l'école maternelle souhaite qu'il soit procédé au marquage de jeux au sol dans la cour de la maternelle.

Il est présenté un devis de la société SVH SIGNALISATION s'établissant comme suit :

- Traçage d'une marelle, d'un escargot et d'un jeu de morpions géant : 1 053,98 € HT, soit 1 264,78 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- valide le devis SVH pour le traçage de jeux au sol dans la cour maternelle d'un montant de 1 053,98 € HT, soit 1 264,78 € TTC,
- autorise le Maire à signer tout document correspondant.

**Adopté à l'unanimité**

-----

## **3.AFFAIRES GENERALES**

### **3.1 Mise à jour de la commission d'appel d'offres et toutes les commissions communales**

Exposé du Maire : Il convient de remettre à jour la commission d'appel d'offre ainsi que les commissions communales.

#### **a) Travaux-Sécurité-Environnement**

Animateur :

Yves CHAMPAGNE

Membres de la commission :

Sébastien MANGIN – Philippe MARX – Dorothee GUYON – Thierry HUARD – Angélique HENNEQUI – Raymond BOUSCHBACHER

#### **b) Affaires scolaires-Périscolaires-Associative-Culturelle**

Animateur :

Agnès SCHEIDT

Membres de la commission :

Christine WALTER – Enrico PETROSINO – Sébastien MANGIN

**e) Finances et Administration Générale :**

Animateur :

Yves CHAMPAGNE

Membres de la commission :

Dorothee GUYON – Agnès SCHEIDT – Philippe MARX – Denis SCHEIDT – Sonia BUR

**d) Communication :**

Animateur :

Thierry HUARD

Membres de la commission :

Denis SCHEIDT – Agnès SCHEIDT – Dorothee GUYON – Philippe MARX – Christine WALTER

**e) Sports et Loisirs :**

Animateur :

Angélique HENNEQUI

Membres de la commission :

Dorothee GUYON – Yves CHAMPAGNE – Denis SCHEIDT – Thierry HUARD – Christine WALTER

**f) Commission d'appel d'offres :**

Animateur :

Sonia BUR

Membres de la commission :

TITULAIRES :

Philippe MARX

Raymond BOUSCHBACHER

Dorothee GUYON

NON TITULAIRES :

Christine WALTER

Denis SCHEIDT

Yves CHAMPAGNE

**g) Association ANIM COM 13 (Représentant communal à l'Assemblée Générale) :**

Représentant(e) : Angélique HENNEQUI et Thierry HUARD

-----  
**4. PATRIMOINE – AFFAIRES FONCIERES**

**4.1 Demande d'achat de terrain communal déposée par Madame Lisa SCHAEFFER**

Par courriel du 03 août 2023, Madame Lisa SCHAEFFER, masseur-kinésithérapeute, informe Madame le Maire de son souhait de s'installer dans la commune au 1 rue de l'ancienne gare (actuelle boulangerie), le but étant d'y installer, au rez-de-chaussée, son cabinet libéral. Elle indique également que « le parking devant la maison n'est pas sûr pour des personnes à mobilité réduite ».

Après un entretien en mairie en date du 8 août 2023, Madame Lisa SCHAEFFER et Monsieur Hugo SCHLOESSER présentent, en date du 05 septembre 2023, au nom de la SCI BOB & PATRICK, une demande d'achat d'une partie du terrain communal situé 1 Rue de l'ancienne gare, Section 23, parcelle 175 de 3,04 ares. Il est précisé dans ce courrier que les demandeurs prendront en charge tous les frais afférents à cette acquisition, bornage compris.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, pour exemple, les prix de vente de terrains communaux pratiqués antérieurement :

<b>Date délibération</b>	<b>Nom</b>	<b>Terrain</b>	<b>Prix de l'are</b>
16/07/2007	Mme BOUGHON-DEMELIN	Parcelle n°34 S 13, usoir de 0,50 a et n°94 (place publique pour maison d'habitation) Rue de l'Albe	1 800 €
13/09/2005	M. LOBERMAYER Mme HECKEL	Parcelles 31 et 29 S26 – terrain constructible	1 800 €
18/07/2008	Aloyse LOHMANN	P171 et 172 S65 – rue des Eglantines	1 270 €
06/12/2013	Henri BAUMLER	parcelle n°155 S25 de 0,77 are portion enclavée entre la rue des Eglantines, le chemin d'exploitation et la propriété de M BAUMLER	Proposé dans un premier temps 500 € puis vendu à 350 €
20/12/2021	Consorts BELLEZZA	Parcelle 186 S65 de 3a13	350 €

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur la demande d'achat de la SCI BOB & PATRICK.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide de céder à la SCI BOB & PATRICK la partie du terrain communal situé 1 Rue de l'ancienne gare, section 23, parcelle 175 d'une contenance de 3,04 ares au prix de 350 € l'are, soit 1 064 €, tous les frais afférents à cette mutation sont à la charge exclusive de l'acquéreur,
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

**Adopté à l'unanimité**

-----

## **5.PERSONNEL**

### **5.1 Mise à jour du tableau des emplois communaux**

Par délibération du 15 juin 2022, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à recruter certains personnels, dans la limite des crédits inscrits au budget :

- en remplacement d'agents éloignés du service (maladie, congés annuels etc.),
- non titulaire en cas de surcroît ponctuel d'activité, de besoins saisonniers ou d'autres besoins occasionnels,
- contrats CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des emplois communaux comme suit :

<b>EMPLOIS</b>	<b>GRADE</b>	<b>DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL</b>
SECRETAIRE DE MAIRIE	Adjoint principal de 2 <sup>e</sup> classe échelle C2	35/35 <sup>ème</sup>
ASSISTANTE D'ADMINISTRATION GENERALE	Contrat d'aide au retour à l'emploi	26/35 <sup>ème</sup>
AGENT DES ECOLES MATERNELLES	Atsem 2 <sup>ème</sup> Classe échelle C2	17,30/35 <sup>ème</sup>
AGENT TECHNIQUE (Femme de Service)	Agent technique échelle C1	11/35 <sup>ème</sup>
AGENT TECHNIQUE (Femme de Service)	Contractuel échelle C1	19,5/35 <sup>ème</sup>
AGENT TECHNIQUE (Accompagnateur bus scolaire)	Contractuel échelle C1	6/35 <sup>ème</sup>
AGENT D'ANIMATION (cantine)	Contractuelle adjointe d'animation échelle C1	12/35 <sup>ème</sup>
AGENT TECHNIQUE (Atelier)	Contrat d'aide au retour à l'emploi	26/35 <sup>ème</sup>
AGENT TECHNIQUE (Atelier)	Contractuel échelle C1	35/35 <sup>ème</sup>
ASSISTANT AGENT TECHNIQUE ET ANIMATION	Contrat d'aide au retour à l'emploi	17,5/35 <sup>ème</sup>

**Adopté à l'unanimité**

-----

## **6.COMPTE-RENDU DE DELEGATIONS**

### **6.1 Déclarations d'intention d'aliéner**

DIA WEBER Mélanie/LOHMANN-JANSEM  
DIA ZIEHL/SCI BOB & PATRICK

### **6.2 Attribution de marchés pour les travaux à Audviller**

Lors de l'ouverture des plis du 05 juillet 2023, deux offres se sont avérées être très proches sur le lot 1, sur tous les critères et notamment sur le critère prix. Dans la mesure où l'une des entreprises candidate était largement mieux disante sur le lot 2, une renégociation pour l'ensemble des candidats a été proposée par le maître d'œuvre sur la plateforme de dématérialisation, et le délai de retour fixé au 30 août 2023. Tous les candidats ont répondu dans les délais et la CAO, qui s'est réunie le 31 août 2023, a attribué les lots comme suit :

- Lot 1 Aménagement qualitatif de la voirie : Entreprise VISCONTI pour un montant de 193 275,25 € HT
  - Lot 2 Effacement des réseaux secs : Groupement d'entreprise VISCONTI-TPLEC pour un montant de 162 694,50 € HT.
-



**7. DIVERS**

Dossier IMHOFF : Madame le Maire présente l'état d'avancement du dossier, qui doit passer en CCP le 3 octobre prochain.


Elections sénatoriales : organisation du déplacement du dimanche 24 septembre 2023.

Le Val propre : Angélique HENNEQUI et Enrico PETROSINO sont disposés à organiser l'évènement fin octobre (à préciser).

Chasse : présentation sommaire de la nouvelle carte des lots de chasse.

Bulletin municipal n°13 : il est en cours de réalisation et une commission sera réunie pour validation avant impression.

Il est 21h45 quand le Maire remercie l'assemblée et clôture la séance.



PETROSINO Enrico